

Délibération n°2019-06-0135

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RIAC : attribution des aides financières Dossier Guy Bonnetier – Saint-Angel

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	70
Pouvoirs	8
Votants	78

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Nathalie Peyrat est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Marine Belle	à	Christophe Arfeuillère	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Marie-Hélène Pommier	Éric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon	Daniel Mazière	à	Claude Bauvy
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Jerôme Valade	à	Jean Valade

- Élus représentés par leur suppléant :


Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- Élus absents et non-représentés :

Éric Bossaert ; Stéphane Brindel ; Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Alain Fonfrede ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Jean-François Loge ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Sérurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-06-0135



Envoyé en préfecture le 20/12/2019
 Reçu en préfecture le 20/12/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20191212-2019060135-DE

Références :

- Délibération du 12 avril 2018 relative au règlement d'intervention des aides aux entreprises
- Procès-verbal du comité d'agrément du 10 octobre 2019

Le comité d'agrément « Tourisme » s'est réuni le 10 octobre afin d'émettre un avis sur les demandes d'aides sollicitées dans le cadre de l'axe 5 « accroître le potentiel touristique du territoire » et des dispositifs :

- ▶ Action 5.1. Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme
- ▶ Action 5.4. Aide au classement des hébergements touristiques

Le comité d'agrément, composé d'élus, de techniciens et des chambres consulaires propose de subventionner **M. Guy Bonnetier** pour la création de son meublé et le faire classer à Saint-Angel.

Nature	Montant attribué
Aide	5 000,00 €
Aide	140,00 €
	5 140,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée au-dessus pour un montant 5 000 ,00 € pour le dispositif 5.1 Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée ci-dessus pour un montant de 140,00 € pour le dispositif 5.4 Aide au classement des hébergements touristiques.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

